

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17/2021

Date convocation : 07.04.2021
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10

Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Absente : Anne-Laurence FRULLINI.

Procuration : Marie-France LOISEL à Cédric LEMOINE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PLANCADE.

Objet : Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat. Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

Participation au financement des travaux

Mobilisation autour du mécénat

Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent. Au regard de l'effectif de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 55,00 €. Le maire propose l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune de Laurabuc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise l'adhésion de la commune de Laurabuc à la Fondation du Patrimoine

Autorise le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis

Autorise la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la commune de Laurabuc

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.



Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 
ID : 011-211101951-20210412-17_2021-DE